



Souci urgent lié à une société de travaux

Par **Alexisdel**, le **12/09/2013** à **17:57**

Bonjour à tous,rnrnrnJ'aimerais demander conseil par rapport à un souci touchant mon immeuble.rnrnrnAu début de l'été, le syndic de copropriétaires a décidé de faire changer les portes d'entrées de l'immeuble. La société chargée de cela a commis deux fautes, toujours pas réparées à l'heure où j'écris ces lignes :rnrnrn- elle a commencé le travail sans le finir : les portes ont été posées mais pas "lockées", autrement dit elles sont impossibles à fermer et restent ouvertes en permanence, donnant lieu à des risques évidents d'insécurité et de cambriolage. D'autant qu'il y en a déjà eu dans la résidence par le passé.rnrnrn- comme si ce n'était suffisant, ils se sont trompés de portes et n'ont pas mis celles qu'il fallait.rnrnrnj'ai passé des coups de fil au syndic, à la société, ai envoyé des e-mails... le président du syndic ainsi qu'un suppléant ont également relancés la société. Toujours rien à quasi mi septembre ! Evidemment selon la société ce n'est pas leur faute car le livreur leur a amené les mauvaises portes, et maintenant ils doivent attendre les nouvelles. Bref, ils cherchent à charger un sous-traitant à leur place, et n'ont annoncé aucune date.rnrnrnJ'aimerais savoir quels sont les recours juridiques possibles et comment les mettre en place (faire appel à un avocat ?).rnrnrnPar ailleurs, j'aimerais savoir dans un second temps s'il est possible de demander un remboursement partiel (car il est clair que les impératifs du devis n'ont pas été du tout respecté).rnrnMerci de m'avoir lu !rnrnAlexis